

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 25/26-0420.11

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Le lundi 20 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT qui prévoit que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Madame Alexandra MARTIN est présidente de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal BONNET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Marie-Dominique SIMON, Pascal BONNET, Jean Maurice MATHELET, Aline GUZZI, Alexandra MARTIN, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Eddy ALESSIO, Julien EMPIS, Amélie ANDRE.

Etaient excusés : Fabienne BLANC-TAILLEUR qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Jean-Yves MONNERET, qui a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN.
Maelie BARBIER qui a donné pouvoir à Amélie ANDRE.
Giuseppe PAVIGLIANITI.

Date de la convocation 13 avril 2026

OBJET : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION D'ANIMATION AU CENTRE DES MONTAGNES

Madame le maire indique que l'association d'animation au centre des montagnes (AACM) a pour objet principal de soutenir, coordonner et développer des actions de lien social avec et en direction des habitants des communautés de communes Cœur de Tarentaise et Vallées d'Aigueblanche dans les domaines de :

- La culture pour tous et les loisirs
- La famille
- L'intergénérationnel
- L'économie sociale et solidaire.

Le conseil municipal doit désigner deux représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration en tant que membres invités.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.
- **ELIT** ses représentants à l'association d'animation au centre des montagnes :
 - Marie-Dominique SIMON et Fabienne BLANC-TAILLEUR

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Pascal BONNET.



Bonnet